

■ **Téléphérique Rougemont-Videmanette S.A.**, à Rougemont (FOSC du 21.12.1998, p. 8699). Selon décision de son assemblée générale du 27 mars 2004, contrat de fusion du 25 mars 2004 et bilan au 31 octobre 2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Bergbahnen Destination Gstaad AG, à Saanen, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 6074 du 11.06.2004
(02312594 / CH-550.0.167.366-8)